



Problème suite à la réussite du permis de conduire

Par Bennn49

Bonjour,

J'ai perdu mon permis en 2019 et j'ai donc repassé en 2023 code et conduite obtenu . Ayant fait le nécessaire visite médicale test psychotechnique et test urinaire. Hors je n'ai toujours pas reçu mon permis de conduire. Quand je contacte l'ANTS et que mon auto école fait la même chose ils nous disent qu'il ne retrouve pas l'inscription au permis et que sans cette dite inscription mon permis n'est pas valable. Ils me disent de contacter la DDT de Mayenne afin qu'il valide s'ils le veulent bien mon permis de conduire. Problème personne ne répond jamais à mes requête. Je n'ai pas les moyens de repasser mon permis et de repasser tout les test qui vont avec. Je ne comprend pas comment on a pue me faire passer mon code et mon permis sans être « inscrit » je ne trouve pas non plus normal que je subisse les frais d'une erreur commise. Au jour d'aujourd'hui ayant d'emménager en campagne je ne peut me passer de mon permis. D'après vous y a t'il une solution?

Par Isadore

Bonjour,

Vous avez dû recevoir un document vous indiquant la réussite au permis. L'avez-vous en votre possession ?

Avez-vous une protection juridique avec un de vos contrats d'assurance ou de carte bancaire ?

Par Bennn49

Bonjour, oui j'ai bien reçu mon certificat d'examen au permis.

Il me semble aussi avoir la protection juridique avec mon assurance habitation vous pensez que pour ce problème ils pourront m'aider? Car mon auto école mise à part de me dire qu'il faudrait que je le repasse si la DDT ne le valide pas ne m'aide pas plus que cela